



Gemeinsame Einrichtung KVG
Institution commune LAMal
Istituzione comune LAMal

**A tous les
assureurs-maladie**

Votre interlocuteur

Magnus Vieten
Thomas Fischer

Ligne directe

032 625 30 64
032 625 30 63

E-mail

magnus.vieten@kvg.org
thomas.fischer@kvg.org

Date

04.11.2025

Nouveau calcul de la compensation des risques 2024

Mesdames, Messieurs,

En raison de diverses insuffisances dans les données pour la compensation des risques 2024, l'Institution commune LAMal a par conséquent décidé de la recalculer.

Selon les informations dont nous disposons actuellement, nous estimons que ce nouveau calcul entraînera un volume de redistribution supplémentaire d'un montant à un chiffre en millions de francs suisses. En outre, nous supposons que les assureurs-maladie dont les données n'ont pas besoin d'être corrigées recevront en règle générale, sur la base du nouveau calcul, des paiements des compensations des risques.

Le nouveau calcul devrait être exécuté à la mi-2027. Quant aux assureurs qui doivent corriger leurs données, nous les inviterons à le faire, par courrier séparé.

Nous demeurons volontiers à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Avec nos salutations les meilleures,

Institution commune LAMal